



# MOTION DE DEFIANCE DES ORGANISATIONS SYNDICALES ALTRAN ENVERS LEUR DIRECTION

*Réunion relative à la poursuite du processus électoral CE/DP sur le périmètre de l'Unité Economique et Sociale ALTRAN TI/CIS*

DIRECTION : Albert REIS ; Pierre BŒUF ; Jérôme RICHARD ; Pascale GOURROT

CFTC : Eric Jérôme ; Pierre GOUJON ;

CFDT : Gilles PANSU ; Jean-Christophe DURIEUX ;

FO : Gaëtan SEGUILLON ; Jean-Michel MATHIEU ; David GOMES ; Vincent MATHON ;

CFE-CGC : Dieudonné DJIKI ; Romeo BATTOÏA ; Williams OSTER ; Mongi HAZGUI ; Arnaud DULIMBERT ;

CGT : Arnaud LANGANAY ; Anne Marie MARSON ; Loïc DESCHAMPS ; Marie-Noëlle LEKOUARA ; David GONCALVES ; Jean-Pierre MATANOVIC.

UNSA : non représenté.

## Nous, Organisations Syndicales CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, réunies ce jour le 30 Mars 2010 constatons :

- Que la Direction ALTRAN a déclaré avoir rédigé des comptes-rendus de réunion de négociation du protocole électoral qu'elle ne nous a jamais transmis ;
- Que la Direction ALTRAN nous a affirmé qu'elle n'a pas communiqué ces comptes-rendus en dehors d'Altran ;
- Que la Direction ALTRAN a affirmé ce jour que le recours ministériel était rejeté et qu'elle doit donc appliquer un découpage en 2 établissements, tel qu'affiché le 29 Mars 2010 au soir alors même que les négociations sont supposées être en cours ;
- Que depuis la relance des réunions de négociations fin Janvier (7 réunions), les Organisations Syndicales ne constatent pas d'avancées susceptibles de recueillir une majorité syndicale ;
- Que la Direction ALTRAN a indiqué qu'elle poursuivrait l'application de la décision suspendue par le Tribunal Administratif le 23 Novembre 2009 et a invité ces dernières à faire les recours en justice supplémentaires qu'elles jugeraient nécessaires ;
- Que la question posée en séance « *qui de l'assemblée considère que la direction est loyale dans la tenue des négociations du protocole électoral ?* » n'a recueilli aucun suffrage de la part des présents.

Il a donc été décidé à l'unanimité des membres présents des Organisations Syndicales de formaliser ces éléments à travers cette présente motion de défiance.

Suite au vote de cette motion de défiance par l'unanimité des présents, la Direction ALTRAN a instantanément quitté la salle des négociations et nous a donné rendez-vous au 7 Avril.

Fait à Levallois, le 30 Mars 2010, à 17h00.

Ban Fo  
GAËTAN SEGUILLON

CGT  
Loïc DESCHAMPS

CFE-CGC  
Williams OSTER

CFDT  
J-C DURIEUX

CFTC  
Pierre GOUJON